

DECISION

DEC-26-028 : Avenant n° 1 au lot 10 « Chauffage - Ventilation - Plomberie - Sanitaires » - marché de travaux pour la construction de vestiaires et d'un club house - DUFOURD

Le Maire d'Erbray,

VU l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération n° DEL-25-040 du 30 juin 2025 attribuant le lot 10 « Chauffage - Ventilation - Plomberie - Sanitaires » du marché portant construction de vestiaires et d'un club house à l'entreprise DUFOURD et autorisant le Maire à prendre toute décision concernant les avenants ;

Considérant qu'il convient d'adapter plusieurs prestations de plomberie, chauffage, ventilation et électricité, notamment le remplacement des ballons d'eau chaude, l'ajout d'un chauffe-eau, la modification des réseaux associés, l'adaptation des installations de ventilation ainsi que l'ajout de différents équipements sanitaires, conformément aux devis modificatifs n° 26D00103 du 6 février 2026 et n° 26D00353 du 8 juin 2026 joints à l'avenant ;

DECIDE

Article 1 : Approuve l'avenant n°1 au marché de travaux relatif à la construction de vestiaires et d'un club-house - Lot n°10 « Chauffage - Ventilation - Plomberie - Sanitaires », conclu avec la société DUFOURD, portant sur diverses adaptations des installations de chauffage, ventilation, plomberie et sanitaires.

Article 2 : Dit que le montant du marché est modifié comme suit :

Montant initial du marché : 89 500,00 € HT

Avenant n° 1 : 2 057,73 € HT

Nouveau montant du marché : 91 557,73 € HT, soit 109 869,28 € TTC

Article 3 : La Directrice Générale des Services et le Comptable public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera :

- transmise à la préfecture de Nantes ;
- transmise au receveur principal ;
- notifiée aux intéressés.

A Erbray, le 2 juillet 2026

Le Maire

Isabelle DUFOURD-BOUCHET

